

9 rue Rampon - 07800 La Voulte-sur-Rhône 04.75.62.40.44 Envoyé en préfecture le 10/01/2025

Reçu en préfecture le 10/01/2025

Publié le

ID: 007-210703492-20250110-DM2025_04-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Registre des délibérations

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-04

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

Objet : Acquisition d'une armoire négative 2 portes pour le restaurant scolaire

Le Maire de La Voulte-sur-Rhône,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 26 mai 2020, 15 février 2022 et 15 septembre 2022 portant délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande publique, en vigueur

Suite à un problème récurrent sur l'armoire négative actuelle du restaurant scolaire pour laquelle la réparation n'est pas possible par manque de pièce qui ne se fait plus, il devient nécessaire d'acquérir une nouvelle armoire négative pour le restaurant scolaire afin d'assurer la continuité du service dans de bonnes conditions.

3 entreprises ont été consultées, les 3 offres reçues ont été analysées. L'entreprise SEMA a émis l'offre la mieux disante pour un montant de 2 947.47 € HT soit 3 536.96 € TTC.

DECIDE

- DE SIGNER le bon de commande avec l'entreprise SEMA pour un montant de 3 536.96 € TTC
- DE DIRE que les crédits ont été inscrits au budget 2024

À la Voulte sur Rhône, le 10/01/2025

Monsieur Le Maire, Bernard BROTTES

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)